

SE SYNDIQUER

UN DROIT, UN BESOIN !

80 % des salarié·es français jugent le syndicalisme indispensable, à juste titre : **partout dans le monde, l'élévation des niveaux de salaires, la réduction des inégalités et l'amélioration des conditions de travail sont directement liées à la présence d'un syndicat sur le lieu de travail.**

... Et pourtant la France compte moins de 10 % d'adhérent·es (30 % en 1950 !). La dégradation des conditions de vie et de travail des salariés est liées au recul du nombre de syndiqués.

EVOLUTION DU TAUX DE SYNDICALISATION EN FRANCE (%)



FONCTIONNAIRE OU CONTRACTUEL·LES, UNI·ES ON EST PLUS FORT·ES !

A TITRE PERSONNEL, SE SYNDIQUER C'EST DÉCIDER :

- **DE NE PLUS ÊTRE ISOLÉ·E**, de faire partie d'un groupe de collègues solidaires, d'être épaulé·e, écouté·e et soutenu·e par le syndicat.
- **DE BALAYER LE FATALISME, DE SE FAIRE ENTENDRE, DE NE PLUS SUBIR** un management agressif, le stress et la perte de sens au travail, pour regagner en dignité
- **D'ÊTRE INFORMÉ·E POUR MIEUX CONNAÎTRE SES DROITS, ET DE SE FORMER** en utilisant les 12 jours de formation syndicale prévus dans la loi

A TITRE COLLECTIF, SE SYNDIQUER C'EST DÉCIDER :

- **DE RENFORCER UN CONTRE-POUVOIR INDISPENSABLE MAIS AUSSI UNE ALTERNATIVE CONCRÈTE** à une organisation de la société (le capitalisme) soumise à la loi du marché et la mise en concurrence des êtres humains, des territoires et du vivant pour le seul profit des gros actionnaires et des grandes fortunes
- **D'AGIR POUR TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ EN DEFENDANT LES VALEURS UNIVERSELLES QUE PORTE LA CGT** de solidarité, de fraternité, d'égalité entre les salarié·es, quels que soient leur statut, leur origine, leur nationalité, leur genre, leurs opinions philosophiques ou religieuses **ET DE COMBATTRE L'INDIVIDUALISME ET TOUTES LES DISCRIMINATIONS**

- **DE DÉFENDRE ET CONQUÉRIR DE NOUVEAUX DROITS**
- **DE DÉFENDRE D'AUTRES CHOIX QUE CEUX IMPOSÉS PAR LA DIRECTION** en formulant des propositions alternatives.

- **DE DÉFENDRE ET FAIRE ÉVOLUER NOS MÉTIERS**, nos statuts, et nos qualifications
- si on le souhaite, **DE SIÉGER DANS LES INSTANCES POUR Y DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES COLLÈGUES** (réorganisation des services, temps de travail, salaires, formation, conditions de travail, santé, sécurité, prévoyance, égalité femmes-hommes, retraites, sanctions, licenciement, titularisation, etc.)

- **DE S'EXPRIMER, DE DONNER SON AVIS POUR DE CONSTRUIRE L'ACTIVITÉ SYNDICALE** dans la collectivité comme au niveau national, de définir les revendications et organiser des rendez-vous collectifs (réunions d'information, pétitions, rassemblement, grève, assemblée générale, manifestation, etc.)

- **DE SOUTENIR ET FINANCER LES ACTIVITÉS DU SYNDICAT** (mobilisations, accompagnement des adhérents et des sections syndicales, action juridique, fonctionnement, communication, etc.)

- **DE DÉVELOPPER ET D'ORGANISER LA SOLIDARITÉ** avec d'autres collectivités (CSD) et d'autres branches professionnelles via les Unions locale / départementale

REJOIGNEZ LES 85 000 SYNDIQUÉS CGT SERVICES PUBLICS POUR REVENDIQUER :



- **Une revalorisation immédiate du point d'indice à 6 € pour rattrapper le gel de nos salaires (- 23 % en € constants depuis 20 ans*)**, **des régimes indemnitaire et des pensions de retraites** pour l'ensemble des territoriaux
- **L'égalité salariale entre les femmes et les hommes** (= 6 Mds € de cotisations salariales dans les caisses de la sécu) ;
- **L'abrogation de la contre#réforme des retraites** : retour à l'âge de départ à la retraite à 60 ans à taux plein avec 40 annuités ;
- **L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique de 2019** qui a précarisé la fonction publique, imposé les 1607h, restreint la défense des agents dans les instances paritaires et permis à certaines collectivités de limiter le droit de grève à une partie du personnel
- **La réduction du temps de travail** sans baisse de salaire
- **La refonte des grilles de rémunération**

- **Le déblocage des avancements de grade et promotions internes**
- **La création de postes et la titularisation** des agent·es contractuel·les et des personnes porteuses de handicap
- **Le remplacement des départs en retraite**
- **Des moyens pour les collectivités locales** à la hauteur des besoins de la population et **d'une transformation environnementale** qui prenne en compte les plus fragiles
- **L'arrêt de l'externalisation progressive** vers des prestataires privés ou associatifs
- Le retour à la **rémunération à 100 % des arrêts maladie**,
- **La suppression du jour de carence**
- **La prise en compte de la santé hormonale**
- **La suspension des licenciements pour inaptitude physique** et déclassements injustifiés.



SYNDIQUEZ-VOUS
EN LIGNE,
SCANNEZ
LE FLASHCODE

*SIMULATEUR EN LIGNE
DE PERTE DE SALAIRE
DEPUIS 2000 DU FAIT
GEL DU POINT D'INDICE
<https://medias.cgt.fr/simfp/>



CONTACTEZ-NOUS

COORDINATION SYNDICALE DEPARTEMENTALE DES SERVICES PUBLICS DE LA HAUTE-GARONNE
CSD CGT 31 - FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS
05 81 91 93 07 - 06 46 75 92 68 - csd31.cgt@gmail.com